

A168G Sarl au Capital de 8 000 Euros
282 Rue des Pyrénées 75020 Paris
RCS : Paris 818 973 182

PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS DE
L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE ANNUELLE
DU 02/06/2026

L'an deux mil vingt-six, le 2 juin, à quatorze heures,

Les associés de la société A168G, société à responsabilité limitée au capital de 8 000 Euros, divisé en 100 parts de 80 Euros chacune, se sont réunis en Assemblée Générale Ordinaire Annuelle, au siège, sur convocation de la gérance.

Sont au présent :

à Mr WU Guoliang
numérotées de 1 à 20 inclus, soit 20 parts

à Mr CAI Zhenghong
numérotées de 21 à 60 inclus, soit 40 parts

à Mr WENG Linsheng
numérotées de 61 à 100 inclus, soit 40 parts

Total des parts sociales: 100 parts.

Seuls associés de la Société et représentant en tant que tels la totalité des parts sociales émises par la Société.

L'Assemblée est déclarée régulièrement constituée et peut valablement délibérer.

L'Assemblée est présidée par Mr WU Guoliang, gérant associé.

Le Président rappelle que l'Assemblée est appelée à délibérer sur l'ordre du jour suivant :

ORDRE DU JOUR

- Lecture du rapport de gestion établi par la gérance,
- Approbation des comptes de l'exercice clos le 31/12/2025 et quitus à la gérance,
- Affectation du résultat de l'exercice,
- Lecture du rapport spécial sur les conventions visées à l'article 50 de la loi

du 24 juillet 1966, et décision à cet égard,

- Questions diverses,
- Pouvoirs pour l'accomplissement des formalités.

Le Président dépose sur le bureau et met à la disposition des membres de l'Assemblée :

- l'inventaire et les comptes annuels arrêtés au 31/12/2025,
- le rapport de gestion établi par la gérance,
- le rapport spécial sur les conventions visées à l'article 50 de la loi du 24 juillet 1966,
- le texte du projet des résolutions qui sont soumises à l'Assemblée.

Le Président déclare que les documents et renseignements prévus par les dispositions législatives et réglementaires ont été adressés aux associés ou tenus à leur disposition au siège social pendant le délai fixé par lesdites dispositions.

L'Assemblée lui donne acte de cette déclaration.

Il est ensuite donné lecture, à l'Assemblée, du rapport de gestion et du rapport spécial sur les conventions visées à l'article 50 de la loi du 24 juillet 1966, établis par la gérance.

Cette lecture terminée, le Président déclare la discussion ouverte.

Diverses observations sont échangées puis personne ne demandant plus la parole, le Président met successivement aux voix les résolutions suivantes :

PREMIERE RESOLUTION

L'Assemblée Générale, après avoir entendu la lecture du rapport de gestion, approuve l'inventaire et les comptes annuels, à savoir le bilan, le compte de résultat et l'annexe, arrêtés le 31/12/2025, tels qu'ils lui ont été présentés, ainsi que les opérations traduites dans ces comptes et résumées dans ce rapport.

En conséquence, elle donne à la gérance quitus de sa gestion pour l'exercice clos le 31/12/2025.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

DEUXIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale approuve la proposition de la gérance et décide d'affecter le bénéfice de l'exercice de 22 240 Euros de la manière suivante. A savoir:

Bénéfice de l'exercice	22 240 Euros
Perte antérieure	<u>(368 163) Euros</u>

Le solde en perte (345 923) Euros

En totalité au compte "report à nouveau".

Le compte Réserve légale est pour la somme de 800 Euros.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

TROISIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale, après avoir entendu la lecture du rapport spécial sur les conventions visées à l'article 50 de la loi du 24 juillet 1966 et statuant sur ce rapport, approuve successivement chacune desdites conventions.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

QUATRIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale décide que le gérant percevra la rémunération pour l'exercice suivant, et il aura droit au remboursement, sur justification, de ses frais de représentation et de déplacement.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

L'ordre du jour étant épuisé et personne ne demandant plus la parole, le Président déclare la séance levée.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal qui a été signé après lecture par le gérant et les associés ou leurs mandataires.

**ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE ANNUELLE
DU 02/06/2026**

**Proposition de la résolution d'affectation du résultat de l'exercice clos le
31/12/2025**

L'Assemblée Générale approuve la proposition de la gérance et décide d'affecter le bénéfice de l'exercice de 22 240 Euros de la manière suivante. A savoir:

Bénéfice de l'exercice	22 240 Euros
Perte antérieure	<u>(368 163) Euros</u>

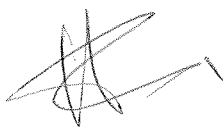
Le solde en perte (345 923) Euros

En totalité au compte "report à nouveau".

Le compte Réserve légale est pour la somme de 800 Euros.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

Mr WU Guoliang



Mr WENG Linsheng



Mr CAI Zhenghong



1

BILAN - SIMPLIFIÉ

DGFIP N° 2033 A-SD 2026
Formulaire obligatoire (article 302 septies
A du code général des impôts)

N° 15948*08

Désignation de l'entreprise		SARL A168G		Néant ☐ *		
Adresse de l'entreprise		282 RUE DES PYRENEES		75020 PARIS-20		
SIRET		81897318200012				
Durée de l'exercice en nombre de mois *		12		Durée de l'exercice précédent * 12		
				Exercice N clos le		
				31122025		
ACTIF		Brut		Amortissements-Provisions		
		1		2		
				Net		
				3		
ACTIF IMMOBILISE	Immobilisations {	Fonds commercial *	010		012	
	incorporelles {	Autres *	014		016	
	Immobilisations corporelles *		028	13 058	030	13 058
	Immobilisations financières * (1)		040	38	042	38
	Total I (5)		044	13 096	048	13 058
ACTIF CIRCULANT	STOCKS	Matières premières, approvisionnements, en cours de production *	050	111 593	052	111 593
		Marchandises *	060		062	
	Avances et acomptes versés sur commandes		064		066	
	Créances {	Clients et comptes rattachés *	068	93 685	070	93 685
		(2) {	Autres * (3)	072	75 941	074
	Charges constatées d'avance *		092		094	
	Valeurs mobilières de placement		080		082	
	Disponibilités		084	2 991	086	2 991
	Total II		096	284 211	098	284 211
	Total général (I + II)		110	297 307	112	13 058
PASSIF				Exercice N NET		
				1		
CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel *		120	8 000		
	Ecart de réévaluation		124			
	Réserve légale		126	800		
	Réserves réglementées *		130			
	Autres réserves (dont réserve relative à l'achat d'oeuvres originales d'artistes vivants * 131)		132			
	Report à nouveau		134	-368 163		
	Résultat de l'exercice		136	22 240		
	Subventions d'investissement		137			
	Provisions réglementées		140			
	Total I		142	-337 123		
Provisions pour risques et charges		Total II	154			
DETTES (4)	Emprunts et dettes assimilées		156			
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours		164			
	Fournisseurs et comptes rattachés *		166	500 854		
	Dettes fiscales et sociales (dont montant de la TVA indiqué dans la case 169 169 10 800)		172	50 699		
	Comptes courants d'associés		173	4 328		
	Autres dettes		175	65 491		
	Produits constatés d'avance		174			
	Total III		176	621 372		
Total général (I + II + III)			180	284 249		
RENVIS	(1) Dont immobilisations financières à moins d'un an	193		(4) Dont dettes à plus d'un an	195	
	(2) Dont créances à plus d'un an	197		(5) Coût de revient des immobilisations acquises ou créées au cours de l'exercice *	182	
	(3) Dont comptes courants d'associés débiteurs	199		Prix de vente hors T.V.A. des immobilisations cédées au cours de l'exercice *	184	

*Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2033-NOT-SD.

Certifié conforme

②

COMPTE DE RESULTAT SIMPLIFIE DE L'EXERCICE (en liste)

DGFIP N° 2033-B-SD 2026

Formulaire obligatoire (article 302 septies
A-bis du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise SARL A168G

Néant ☐ *

A- RÉSULTAT COMPTABLE

Formulaire déposé au titre de l'IR 018 ☐

Exercice N clos le

3 1 1 2 2 0 2 5

PRODUITS D'EXPLOITATION	Ventes de marchandises *				209		210	
	Production vendue {	biens		dont export et livraisons intracommunautaires {	215		214	
		services *			217		218	229 503
							222	-37 195
	Production stockée* (Variation du stock en produits intermédiaires, produits finis et en cours de production)						224	
	Production immobilisée*						226	
	Subventions d'exploitation reçues						230	276
Autres produits							232	192 584
Total des produits d'exploitation hors TVA (I)								
CHARGES D'EXPLOITATION	Achats de marchandises* (y compris droits de douane)						234	
	Variation de stocks (marchandises)*						236	
	Achats de matières premières et autres approvisionnements* (y compris droits de douane)						238	92 812
	Variation de stock (matières premières et approvisionnements) *						240	5 159
	Autres charges externes* : (dont crédit-bail : - mobilier : - immobilier :)						242	64 083
	Impôts, taxes et versements assimilés (dont CFE et CVAE *)			243			244	73
	Rémunérations du personnel*						250	5 831
	Cotisations sociales (dont cotisation personnelle de l'exploitant)			380			252	2 154
	Dotations aux amortissements* (dont amortissement du fonds de commerce en application de l'article 39, 1-2°, al.3 du CGI)			255			254	46
	Dotations aux dépréciations						256	
	Autres charges {	dont provisions fiscales pour implantations commerciales à l'étranger *	259				262	186
	dont cotisations versées aux organisations syndicales et professionnelles	260						
Total des charges d'exploitation (II)							264	170 343
1- RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I - II)							270	22 240
Produits financiers (III) 280								
Charges financières (V)							294	
Produits exceptionnels (IV)							290	
Charges exceptionnelles (VI) {								
dont amortissements des souscriptions dans des PME innovantes (art 217 octies)							347	
dont amortissements exceptionnels de 25 % des constructions nouvelles (art. 39 quinquièmes I)							348	
Impôt sur les bénéfices* (VII)							306	
2- BÉNÉFICES OU PERTES : Produits (I + III + IV) --- Charges (II + V + VI + VII)							310	22 240
B- RÉSULTAT FISCAL							312	22 240
Reporter le bénéfice comptable col.1, le déficit comptable col.2								
Régime d'impôt	Rémunérations et avantages personnels non déductibles*				316			
	Amortissements excédentaires (art. 39-4 du CGI) et autres amortissements non déductibles				318			
	Provisions non déductibles*				322			
	Impôts et taxes non déductibles* (cf page 7 de la notice n°2033-NOT-SD)				324			
	Divers*, dont intérêts excédentaires des cpes-ets d'associés	247		Ecart de valeurs liquidatives sur OPC*	248		179	
	Fraction des loyers à réintégrer dans le cadre d'un crédit-bail immobilier et de levée d'option			Part des loyers dispensée de réintégration (art. 239 sexies D)	249		251	
	Charges afférentes à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime				998			
	Résultat fiscal afférent à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime				999			
Deductions	Produits afférents à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime							997
	Entreprises nouvelles (44 sexies)	986		ZFU -TE (44. octies A)	987		342	
	France Ruralités Revitalisation FRR (44 quinquies A)	181		JEI (44. sexies A)	989			
	ZRD (44 terdecies)	127		ZRR (44. quinquies)	138			
	Basins d'emploi à redynamiser (44 duodecies)	991		Investissements et souscriptions outre-mer	344			
	ZFANG (44 quaterdecies)	345		Zone de développement prioritaire (44 septdecies)	993			
	BUD (44 sexdecies)	992						
	Dont divers	Créance due au titre du report en arrière du déficit			346		350	
		Déduction exceptionnelle (Art. 39 decies)			655			
		Déduction exceptionnelle (Art. 39 decies A)			643			
		Déduction exceptionnelle (Art. 39 decies B)			645			
		Déduction exceptionnelle (Art. 39 decies C)			647			
		Déduction exceptionnelle (Art. 39 decies D)			648			
		Déduction exceptionnelle simulateur de conduite (Art. 39 decies E)			641			
		Déductions exceptionnelles (Art. 39 decies F)			990			
Déduction exceptionnelle (Art. 39 decies G)			649					
RÉSULTAT FISCAL AVANT IMPUTATION DES DÉFICITS ANTÉRIEURS							352	22 419
Bénéfice col. 1 Déficit col. 2								
Déficit de l'exercice reporté en arrière *							356	
Déficits antérieurs reportables : * 387 846 dont imputés sur le résultat :							360	22 419
RÉSULTAT FISCAL APRÈS IMPUTATION DES DÉFICITS							370	0
Bénéfice col. 1 Déficit col. 2								

* Des explications concernant ces rubriques figurent dans la notice n° 2033-NOT-SD.